



**ACTE D'AUTORISATION**

Autorisation de l'Union ? Famille de produits ? Meta SPC 2

**Vu le Règlement d'exécution (UE) 2020/579**  
**Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:**

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le meta SPC:

**HYPRED's octanoic acid based products ? Famille de produits ? meta SPC 2** est autorisé conformément à l'article 43 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 30/04/2030. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation :

HYPRED SAS  
Boulevard Jules Verger 55  
FR 35803 DINARD  
Numéro de téléphone: +33299165035 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial des produits contenus dans la famille de produits ? meta SPC 2:

- o DEPTACID CCB

- Numéro d'autorisation de la famille de produits ? meta SPC 2: EU-0021020-0000 1-2

- Utilisateur(s) autorisé(s): Uniquement pour les professionnels

- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:

- o SL - concentré soluble

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Acide octanoïque (CAS 124-07-2): 10.0 %
---

- Nom et teneur de chaque substance préoccupante :



Acide méthanosulfonique (CAS 75-75-2): 14 % N,N-diméthyl-1-décanamine, N-oxyde (CAS 2605-79-0): 4.5% Alcool éthoxylé (CAS 31726-34-8): 15%
--

- Type de produit et usage en vue duquel les produits du meta SPC sont autorisés:

4 Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux Exclusivement autorisé pour la désinfection des circuits dans les brasseries, les industries laitières et de la boisson
---

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 2 ans
- Organismes cibles :
  - o bactéries
  - o levures

§2. Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant HYPRED's octanoic acid based products ? Famille de produits ? meta SPC 2:  
HYPRED SAS, FR
- Fabricant Acide octanoïque (CAS 124-07-2):  
EMERY OLEOCHEMICALS (M) , MY

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:

- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom HYPRED's octanoic acid based products ? Famille de produits avec le numéro d'autorisation : EU-0021020-0000.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§4. Classification des produits contenues dans le meta SPC:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H290	Substance ou mélange corrosif pour les métaux - catégorie 1
H302	Toxicité aiguë (oral) - catégorie 4
H314	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1B
H318	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 1
H412	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 3



§5. Conditions particulières à l'(aux) usage(s):

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables
Respect des
1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et
2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.

- Conditions d'usage:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN
Yeux	Lunettes de protection	Porter des lunettes de protection durant la phase de manipulation des produits	EN 166:2001
Mains	Gants	Porter des gants résistants aux produits chimiques	EN 374-1:2003
Corps	Combinaison	Porter une combinaison de protection durant la phase de manipulation des produits	/

Bruxelles,

Meta SPC dans une famille de produits, avec effet rétroactif à partir du 18/05/2020, le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides  
Lucrece Louis



**SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement**  
**Direction générale Environnement**  
*EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles*

14/09/2020 21:25:36